

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XII

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1893

No 5

SOMMAIRE.

AVIS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance du 13 sept. courant—Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, séance de sept. courant.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Les cahiers à l'école primaire (suite)—Analyse littéraire—Les problèmes à l'école primaire—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe nouvelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS : Hygiène, *De l'influence du tabac sur la vision.* — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS.

Bien que notre Journal soit imprimé chez
MM. C.-O. Beauchemin et Fils, toute correspondance ou réclamation, tout ce qui touche de loin ou de près au Journal devra être adressé comme suit : — M. l'Administrateur du Journal de l'Instruction publique, boîte postale No 2030, Montréal, Canada.

L'ADMINISTRATION.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Ludger," le canton de Risborough, comté de Beauce, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 2 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 31 août dernier (1893), de nommer M. Moïse Boivin en remplacement de M. François Gagnon, et M. George Gilbert en remplacement de M. Marc Larouche, commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Henri de Péribonka, Lac Saint-Jean.—*Gazette officielle*, 9 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1893), de nommer le révérend, D. H. MacVicar, D. D., L. L. D., commissaire des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même ; son terme d'office étant expiré.—*Gazette officielle*, 9 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 8 septembre courant (1893), de nommer M. Joseph Lodge, syndic des écoles de Kingsey, comté de Drummond, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.—*Gazette officielle*, 16 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 11 septembre (1893), de détacher de la municipalité de Saint-Jérôme, comté de Matane, les lots suivants du cadastre, savoir : dans le 2ème rang, depuis et y compris le lot No 362 jusqu'au No 388 inclusivement ; dans le 3ème rang, depuis et y compris le lot No 547 jusqu'au No 557 inclusivement ; dans le 4ème rang, depuis et y compris le lot No 559 jusqu'au No 574 inclusivement, et les annexer pour les fins scolaires, à canton " Tessier, " dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 16 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 11 du courant (1893), de nommer commissaire d'écoles de la municipalité du " Haut de la Côte Saint-Louis, " comté de Jacques-Cartier, M. Marcel Groulx, en remplacement de M. Camille Renaud, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 16 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 8 septembre courant (1893), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Justin, comté de Maskinongé, les messieurs suivants, savoir : MM. Antoine Masson et François Marchand, en remplacement de MM. Adolphe Alary et Onésime Bellemare, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 16 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 8 septembre courant (1893) de nommer commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Désiré du Lac-Noir, comté de Mégantic, les messieurs suivants, savoir : M. Ferdinand Cantin, en remplacement de M. Ph. Blanchet, qui a quitté les limites de la municipalité, et MM. David Wilson et Téléphore Fréchette, en remplacement de MM. John Penhale et Pierre Roberge, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 16 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de nommer, le 26 septembre courant (1893), M. Eugène Destroismaisons, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Louise, comté de l'Islet, en remplacement de M. Charles Castonguay, décédé.—*Gazette officielle*, 30 sept. courant.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Présents :—Le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque de Cyrène,
" " de Montréal,
" " d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac.

Mgr l'évêque de Drusipara, représentant
Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
Rév. M. H.-O. Chalifoux, administrateur
du diocèse de Sherbrooke.

Rév. M. J.-C.-K. Laflamme, représentant
Mgr l'évêque de Nicolet,

L'honorable L.-R. Masson,
" juge L.-A. Jetté,
" François Langelier,
" H. Archambeault,
" Thomas Chapais,

M. P.-S. Murphy,
" Eugène Crépeau,
" H.-R. Gray,
" le docteur Leprohon.

Lecture des lettres de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe et de Mgr l'évêque de Nicolet informant le Comité qu'ils délèguent pour les remplacer, le premier, Mgr l'évêque de Drusipara, son coadjuteur, et le second, M. l'abbé J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'Université Laval.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur motion de l'honorable juge Jetté, secondé par sa Grandeur Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, il est résolu :

"Qu'avant de passer aux affaires ordinaires, ce Comité désire consigner dans ses archives l'expression de profond regret de tous ses membres à l'occasion de la mort de Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, dont le dévouement éclairé à la cause de l'éducation "

“ toujours rendu son concours aux procédés de ce Comité si utile et si précieux.”

L'honorable M. Masson donne avis qu'à la prochaine séance il proposera la motion qui suit :

“ Que ce Comité adopte une résolution tendant à rendre obligatoire et gratuit l'enseignement de la sténographie dans toutes les académies et écoles modèles de la Province, et aussi concernant l'usage du clavigraphie, sous certaines conditions, dans toutes les académies et écoles modèles ayant plus de..... élèves.”

Il est résolu que Mgr l'évêque de Valleyfield remplacera feu Mgr l'évêque de Sherbrooke comme membre du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est lu et adopté :

“ SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES DE CLASSE.”

“ SESSION DU 12 SEPTEMBRE 1873.

“ Présents :—Mgr Bégin, président, l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy et l'honorable surintendant.”

1.—“ Premier livre de Grammaire,” “ Deuxième livre de Grammaire,” et “ Troisième livre de Grammaire,” par Claude Augé.—Recommandé.

2.—“ Le Style enseigné par les leçons de choses et la pratique,” cours élémentaire et moyen, livre du maître et de l'élève, par Constans. — Présenté par les clercs Saint-Viateur; et “ Leçons de Style,” cours préparatoire et élémentaire par J. Duclos.—Présenté par les clercs Saint-Viateur. Remis à la prochaine session du sous-comité.

3.—“ Eléments d'Hygiène pratique,” par le docteur E.-F. Panneton, Trois-Rivières, 1893. Cet ouvrage n'ayant pu être suffisamment examiné, est remis à la prochaine session du sous-comité.

4.—“ Petit manuel du cultivateur à l'usage des écoles primaires,” par Ed.

Rousseau. Additions relativement à l'industrie laitière. Recommandé.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté :

“ Onzième session du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques, tenue à l'École normale Laval, à Québec, les 30 et 31 août 1893.

“ Présents : M. P.-S. Murphy, président, MM. les abbés Verreau et Rouleau, MM. F.-X. Drouin et F.-X. Tous-saint, et M. John Ahern, examinateur adjoint.

“ Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

“ Trois candidats sont admis à subir l'examen, savoir :

“ M. William-Peter-Joseph Bond, M. Joseph-Antoine Morin qui a obtenu l'autorisation de subir un nouvel examen, et M. Joseph-Evariste Gènes-t-Labarre qui, ayant reçu la note avec distinction à l'examen du 31 août et du 1^{er} septembre derniers, a été admis à subir une nouvelle épreuve sur les matières pour lesquelles il n'avait pas obtenu la note avec grande distinction.

Il est résolu : “ Qu'à l'avenir, tout candidat qui obtiendra l'autorisation de se présenter à nouveau pour obtenir une note supérieure à celle qui lui aura été donnée à un examen antérieur, sera examiné sur toutes les matières du programme et sera soumis à toutes les formalités exigées pour être admis à l'examen, y compris l'honoraire de six piastres exigé.”

Il est aussi résolu : Que les certificats qui seront accordés aux candidats qui auront subi un second examen seront amendés en ajoutant après leur inscrit après le mot MONSIEUR, à la troisième ligne de la formule No 2 des Règlements du Comité catholique, ce qui suit : *Qui a déjà obtenu un certificat avec la note.....*”

“ MM. Bond et Gènes-t-Labarre ont obtenu la note avec grande distinction,

“ et M. Morin a obtenu la note *insuffisante*.”

Sur le rapport d'un sous-comité composé de Mgr l'évêque de Valleyfield, des honorables MM. François Langelier, Thomas Chapais et H. Archambeault, de M. Eugène Crépeau et du Surintendant, le Comité recommande que les amendements aux lois scolaires qui suivent soient présentés à la prochaine session de la législature :

PROJET D'AMENDEMENTS A LA LOI SCOLAIRE.

Ajouter comme paragraphe 3a de la section II du chapitre premier du titre V des Statuts refondus de Québec :

“ § 3a. *Des serments et des déclarations solennelles.*

“ ART. 1864a. Tous serments requis par les lois concernant l'instruction publique peuvent être prêtés devant le Surintendant, ou un juge de paix, ou commissaire nommé pour recevoir les affidavits.”

ART. 1944.—Ajouter ce qui suit : “ Le magistrat de district du Saguenay qui pourra être chargé d'inspecter les écoles de son district sera exempt de ces formalités.”

ART. 1962.—Ajouter à la section troisième : “ pour les garçons et de seize ans pour les filles.”

ART. 1974.—Dans la troisième ligne, retrancher les mots “ dans le mois,” et les remplacer par “ le premier lundi ou l'un des autres lundis juridiques du mois de juillet ; ” et, dans la septième ligne, retrancher les mots “ en conseil ” et les remplacer par “ sur la recommandation du Surintendant.”

ART. 1985.—Ajouter l'aliéna suivant : “ Cet avis doit être signifié au président des commissaires et au Surintendant de “ de l'Instruction publique, le ou avant “ le premier mai.”

ART. 1986.—Remplacer par le suivant : “ Lorsqu'un avis de dissidence est signifié conformément à l'article qui précède, le *statu quo* est maintenu jusqu'à “ l'époque ordinaire des élections annuelles) et à cette date, les dissidents doivent élire trois syndics d'écoles, sui-

“ vant le mode indiqué par les articles “ 1997 et suivants des présents statuts “ refondus.”

ART. 1987.—Remplace par ce qui suit : “ Si, dans une municipalité, la minorité “ qui s'est déclarée dissidente augmente “ et devient la majorité, les dissidents “ peuvent signifier par écrit leur intention de s'organiser en conséquence.

“ Cet avis, qui peut être suivant la “ formule 1a de cette loi, doit être fait et “ signé en triplicata, et signifié et déposé “ de la même manière que l'avis de dissidence (art. 1985). Il doit aussi, comme l'avis de dissidence, être signifié au “ président des commissaires et au Surintendant de l'Instruction publique, le “ ou avant le premier mai.

“ Dans ce cas, le *statu quo* est maintenant jusqu'au mois de juillet suivant, et “ à cette date on doit procéder suivant “ le mode ordinaire (articles 1997 et suivants) à l'élection de cinq commissaires “ d'écoles, soit pour tous les contribuables, si l'ancienne majorité devenue “ minorité ne s'est pas déclarée dissidente, conformément à l'article qui va “ suivre, soit seulement pour la majorité, “ si la minorité s'est déclarée dissidente.”

Ajouter l'article suivant :

“ ART. 1987a. Lorsque les anciens “ dissidents ont déclaré leur intention “ d'élire cinq commissaires, conformément à l'article qui précède, l'ancienne “ majorité devenue minorité peut, de “ son côté, se déclarer immédiatement “ dissidente, en donnant avis, en la manière ordinaire au Surintendant de “ l'Instruction publique et au président “ des syndics. L'avis de dissidence, dans “ ce cas, pour avoir effet la même année, “ doit être signifié le ou avant le 15 juin, “ et peut être suivant la formule N° 1b “ de cette loi.

“ Dans ce cas, au mois de juillet, les “ nouveaux dissidents élisent leurs syndics d'écoles suivant le mode ordinaire “ (articles 1997 et suivants).

“ Si l'avis de dissidence n'est pas “ signifié avant le quinze juin, la minorité est régie par les commissaires “ d'écoles jusqu'à ce qu'elle se déclare “ dissidente en la manière ordinaire “ (article 1985).”

FORMULES.

" No Ia. Avis pour se déclarer en majorité."

" Province de Québec, }
" Municipalité de }

" Au président des commissaires d'écoles de la municipalité de....., comté de.....

" Monsieur,

" Nous, soussignés, propriétaires, locataires, occupants et contribuables de la municipalité de....., dans le comté de....., actuellement sous le contrôle des syndics d'écoles de cette municipalité, avons l'honneur de vous donner avis, en vertu de l'article 1987 des Statuts refondus de la province de Québec, que nous sommes devenus la majorité, et que nous avons l'intention de nous organiser en conséquence et d'élire cinq commissaires d'écoles pour l'administration de nos écoles, au mois de juillet prochain.

" Donné à....., ce..... jour de.....18...

" No Ib.—Avis pour se soustraire au contrôle des futurs commissaires.

" Province de Québec, }
" Municipalité de }

" Au président des syndics d'écoles de la municipalité de....., comté de.....

" Monsieur,

" Nous, soussignés, propriétaires, locataires, occupants et contribuables de la municipalité de....., dans le comté de....., professant la religion..... avons l'honneur de vous informer, en vertu de l'article 1987a des Statuts refondus de la province de Québec, que nous n'entendons pas être régis par les commissaires d'écoles qui seront élus en juillet prochain, et que nous avons l'intention d'élire trois syndics pour administrer nos écoles.

" Donné à...., ce.....jour de.... 18...

ART. 2001.—Dans la 2^e ligne du second alinéa, retrancher tous les mots après *présidée* et les remplacer par les suivants: " par une personne nommée à cet effet par une résolution des commissaires ou des syndics, selon le cas, cette personne pouvant être un des

" membres de la corporation scolaire qui ne doit pas sortir de charge à cette époque."

" Si cette nomination n'est pas faite, ou si la personne nommée est absente ou incapable d'agir, le secrétaire est de droit président de l'élection."

ART. 2004, tel qu'amendé par l'article 13 du chap. 24 de 55-56 Vict. Après les mots à l'exception, dans la première ligne du second alinéa, ajouter: " de celles âgées de plus de soixante ans et."

ART. 2010, tel qu'amendé par l'art. 3 du chap. 24 de 52 Vict. — Après le mot *infirmités*, dans la troisième ligne, retrancher les suivants: "ou autrement."

ART. 2040.—Remplacer les mots "chaque des semestres de leur engagement," à la 5^e ligne, par ceux qui suivent: "chaque mois d'enseignement."

ART. 2049.—Retrancher tous les mots avant les *commissaires*, à la 4^e ligne, et les remplacer par: "S'il devient nécessaire d'acquérir ou d'agrandir l'emplacement d'une maison d'école, de construire, de reconstruire, d'agrandir, de réparer ou d'entretenir une ou plusieurs maisons d'école, et d'acheter, réparer ou entretenir le mobilier ou le matériel scolaire."

ART. 2053.—Tel qu'amendé par l'art. 34 du chap. 24 de 55-56.—A la deuxième ligne du dernier alinéa, après le mot *approuvés*, retrancher ceux: "ou fournis."

ART. 2071, tel que remplacé par l'article 22 du chap. 24 de 55-56 Vict.—Après le mot *peut*, à la première ligne, ajouter: "être perçue de la même manière et en même temps que les cotisations, ou."

ART. 2143. Ajouter comme section 3: "Quand les biens immeubles des corporations et des compagnies légalement constituées sont situés sur un territoire placé sous l'administration de deux corporations de commissaires d'écoles établies en vertu des dispositions de l'article 1 du chapitre 28 de 53 Victoria, amendement l'article 1973 tel que remplacé par l'article 2 du chapitre 24 de 52 Victoria, les cotisations sont prélevées sur ces propriétés par celle des deux corporations qui régit le plus grand nombre d'enfants de sept à quatorze ans sera tenue de prélever les cotisations affectant ces propriétés et

“ d'en faire la division au prorata du nombre de ces enfants dans chacune d'elles.”

RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE.

ART. 121.—Remplacer les mots: “Cependant, dans les municipalités où il n'est donné que huit mois d'école” par les suivants: “Cependant, avec l'autorisation du Surintendant.”

L'honorable M. Masson propose, secondé par Mgr l'évêque de Valleyfield, et il est résolu: “Qu'un sous-comité composé de Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, Mgr l'évêque de Valleyfield, des honorables MM. Masson, Archambault et Chapais, et du Surintendant soit nommé pour préparer un plan d'organisation d'un bureau central d'examineurs pour les instituteurs, et fasse rapport au Comité catholique à sa session du mois de mai.”

L'honorable M. Masson donne avis qu'à la prochaine session il proposera la motion suivante:

“Aucune personne ne pourra enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement ou le Conseil de l'Instruction publique, sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner.

“Tout instituteur qui aura cessé d'enseigner pendant une période de..... ans sera tenu d'obtenir un brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.

“Tout prêtre, ecclésiastique, religieux, religieuse ou personne faisant partie d'un corps religieux sera exempté de subir un examen devant les bureaux ordinaires d'examineurs sur présentation au Surintendant d'un certificat de capacité octroyé par tout bureau central d'examineurs que NN. SS. les évêques de la Province auront spécialement créé à cette fin.

“Son Honneur le lieutenant-gouverneur est respectueusement prié de faire soumettre à la législature tels amendements aux lois scolaires qu'il jugera convenables pour donner suite à la présente résolution.”

L'examen de la motion qui suit, propo-

sée par l'honorable M. Masson, est remis à la prochaine session: “Que la section 16 de l'article 145 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est amendée en y ajoutant les mots suivants: et mention sera faite au registre de l'école de la nature de l'offense commise et de la punition infligée.”

M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable F. Langelier, propose: “Que le Surintendant de l'Instruction publique soit prié de préparer une lettre circulaire qu'il adressera à toutes les écoles et institutions sous le contrôle de ce Comité, par laquelle il recommandera aux directeurs des dites écoles et institutions de s'abstenir, autant que possible, de solliciter des souscriptions ou contributions des élèves qui les fréquentent, à l'exception des sommes dues par les parents pour les rétributions mensuelles ordinaires qu'ils doivent payer pour l'instruction de leurs enfants.”

Cette motion est adoptée, l'honorable M. Masson retirant celle au même effet dont il avait donné avis à la dernière session.

L'honorable M. Masson donne avis qu'il proposera la motion suivante à la prochaine session:

Attendu que, le 23 septembre 1890, un sous-comité spécial composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, M. le Surintendant, MM. le juge Jetté et L.-R. Masson, chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable de répartition du fonds de l'Éducation supérieure, a fait rapport comme suit:

“Ce sous-comité exprime aussi l'opinion que, pour assurer une répartition plus uniforme de la subvention accordée par la législature aux académies et écoles modèles, et afin d'obtenir un contrôle plus efficace des rapports faits par ces institutions:

1. “Les allocations accordées aux académies et aux écoles modèles soient, en général, basées sur le mérite de ces institutions et le nombre des élèves qui y reçoivent l'instruction académique et modèle, suivant les rapports fournis au Surintendant;

2. "Chacune de ces institutions adressera au Surintendant, à l'expiration de chaque année scolaire, un état donnant les noms et prénoms, l'âge et la résidence de tous les élèves des cours modèle et académique qui en font partie, ainsi que la date de l'entrée et de la sortie de chacun d'eux ;

"3. Dans le cas de divergence entre les rapports des maisons d'éducation supérieure et ceux des inspecteurs d'écoles, le Surintendant devra vérifier l'exactitude de ces rapports."

"Attendu qu'il existe depuis plusieurs années des divergences considérables entre les rapports fournis par nombre d'académies et écoles modèles, tant indépendantes que sous contrôle, et ceux des inspecteurs qui les ont visitées, divergences sur le nombre des élèves et dans l'appréciation du mérite de ces académies et écoles modèles, et que selon toute probabilité les mêmes divergences se seraient manifestées si les autres académies et écoles modèles indépendantes avaient été visitées par les inspecteurs ;

"Attendu que nombre de ces académies et écoles modèles ont été en partie bâties et sont encore aujourd'hui considérablement aidées par l'Etat, le public et les municipalités scolaires qui sont intéressés à leur bon fonctionnement et à l'exactitude des rapports soumis au Conseil de l'Instruction publique :

"Il est résolu : Que toute académie, école modèle ou école élémentaire recevant une subvention de l'Etat ou du Conseil de l'Instruction publique, ou endettée envers l'Etat ou la municipalité scolaire, ou dont les bâties appartiennent à la paroisse ou à la municipalité scolaire, sera sujette à l'inspection du Surintendant de l'Instruction publique et de l'inspecteur général (lorsqu'il aura été nommé), ou de tout autre officier que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique désignera, lequel devra constater le degré d'excellence de l'instruction donnée et vérifier l'exactitude des rapports fournis."

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1893.

Présents : Les mêmes.

Le sous-comité chargé de l'examen

des livres de classe présente le rapport qui suit :

Rapport du sous-comité d'examen des livres sur le projet d'une série unique des livres d'écoles.

"Pour mettre à exécution la résolution au sujet des livres d'écoles adoptée par votre Comité à sa dernière séance, le sous-comité des livres a l'honneur de suggérer le plan suivant :

"1° Un concours public serait ouvert par votre Comité pour la préparation de livres sur les sujets qui suivent :

"PREMIÈRE SÉRIE : Alphabet, Premier Livre de Lecture, Second Livre de Lecture, Troisième Livre de Lecture ; l'alphabet ne devant pas avoir plus de 100 pages ; les livres de lecture ne devant pas dépasser, le premier 100 pages, le second 200 pages et le troisième 400 pages ;

"DEUXIÈME SÉRIE : Grammaire très élémentaire, pas plus de 100 pages ; Grammaire intermédiaire, 200 pages ; Grammaire complète, 300 pages. Exercices gradués, 300 pages ;

"TROISIÈME SÉRIE : Géographie élémentaire, 200 pages ; Géographie intermédiaire, 400 pages ;

"QUATRIÈME SÉRIE : Histoire élémentaire du Canada, 150 pages ; Histoire intermédiaire du Canada, 300 pages ;

"CINQUIÈME SÉRIE : Histoire sainte abrégée, 150 pages ;

"SIXIÈME SÉRIE : Histoire contemporaine générale commençant à la Révolution française, 300 pages ;

"SEPTIÈME SÉRIE : Arithmétique élémentaire, 150 pages ; Arithmétique intermédiaire, 300 pages ;

"HUITIÈME SÉRIE : Cahiers d'écriture ;

"NEUVIÈME SÉRIE : Tenue des livres, 200 pages ;

"DIXIÈME SÉRIE : Agriculture, 200 pages.

"Les pages indiquées pour chacune de ces séries sont du format in-douze, et l'impression supposée faite en "small pica" non interligné.

"Pour la première série, il y aurait

“trois prix : un de \$500, un de \$300 et un de \$200 ;

“Pour la deuxième série, il y aurait trois prix : un de \$500, un de \$300 et un de \$200 ;

“Pour la troisième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Pour la quatrième série, il y aurait trois prix : un de \$500, un de \$300 et un de \$200 ;

“Pour la cinquième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Pour la sixième série, il y aurait trois prix : un de \$500, un de \$300 et un de \$200 ;

“Pour la septième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Pour la huitième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Pour la neuvième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Pour la dixième série, il y aurait deux prix : un de \$400 et un de \$200 ;

“Toutes ces séries, à l'exception de la première et de la deuxième, pourraient servir pour les écoles des deux langues, puisqu'il suffirait de traduire chacun des ouvrages adoptés ; mais

“quant aux deux premières séries, il faudrait un concours en français et un en anglais avec les mêmes prix pour

“chacun.

“Chaque concurrent devrait, dans tous les cas qui le comportent, envoyer

“cinq copies de son manuscrit faites au clavographe, plus quelques pages imprimées comme échantillon de la manière dont il suggérerait d'imprimer

“l'ouvrage. Le Comité devant se charger de faire mettre les gravures dont il

“jugera convenable d'ornez les ouvrages qui le comportent, les concurrents

“n'auraient pas à s'en occuper.

“Les ouvrages soumis seraient envoyés au Surintendant de l'Instruction

“publique sous un pseudonyme, et l'auteur enverrait en même temps sous une

“enveloppe cachetée l'indication de son vrai nom.

“Les travaux seraient appréciés par un comité que nommerait le Conseil

“de l'Instruction publique, et qui ne serait pas nécessairement formé de membres de ce Conseil.

“Tous les ouvrages recevant des prix deviendraient la propriété du Conseil

“de l'Instruction publique, qui pourrait, avant de les faire imprimer, y faire

“toutes les modifications qu'il jugerait utiles.

“L'auteur de chaque ouvrage adopté pour l'usage des écoles aurait dix pour

“cent des profits réalisés par sa vente. Le reste de ces profits appartiendrait

“au Conseil de l'Instruction publique, et ce conseil l'emploierait d'abord à se

“rembourser des dépenses du concours ci-dessus mentionné, puis à donner des

“primes aux instituteurs et institutrices qui se seraient le plus distingués dans

“l'enseignement.

“Les livres adoptés par le Conseil seraient mis en vente chez tous les li-

“braires qui voudraient en prendre. Tous devraient les vendre seulement au prix

“fixé par le Conseil, et pour une commission qui serait la même pour tous.

“Pour que les livres ainsi adoptés par le Conseil soient constamment tenus au

“courant et perfectionnés, il n'en serait tiré à la fois que le nombre d'exem-

“plaires qui pourrait être écoulé dans une année ou deux. Des primes seraient

“données à ceux qui suggéreraient des améliorations importantes à leur faire.

“En adoptant ce plan, le sous-comité est d'avis que votre Conseil se procure-

“rait des livres supérieurs à un grand nombre de ceux qui sont en usage au-

“jourd'hui, et à bien meilleur marché. Les dépenses des enfants d'écoles pour

“achats de livres seraient, en outre, réduites pour ceux qui auraient à chan-

“ger d'école. D'un autre côté, le Conseil de l'Instruction publique aurait à sa

“disposition des sommes considérables qu'il pourrait, comme il a été dit plus

“haut, employer à récompenser les membres les plus méritants du corps ensei-

“gnant, ou bien à promouvoir de toute autre manière l'Instruction publique.

“Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.”

13 sept. 1893.

(Signé) L.-N., ARCH. DE CYRÈNE,

Coadj. de S. E. le Card. Taschereau.

Le sous-comité remet l'examen de ce rapport à la prochaine séance.

Sur proposition de l'honorable François Langelier, il est résolu :

“Que l'article 161 des règlements de ce comité soit amendé en retranchant tous les mots après le mot “Surin-

"tendant," dans la cinquième ligne, et "en les remplaçant par les mots suivants: "Chaque exemplaire portera imprimé sur la couverture ou sur la page du titre le prix au détail de chaque exemplaire, et celui de la douzaine. Le Surintendant renverra tout livre envoyé pour approbation et au sujet duquel on ne sera pas conformé au présent article."

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski propose :

"Que l'âge auquel les filles pourront être admises à subir l'examen devant les bureaux des examinateurs pour obtenir un brevet de capacité soit de seize ans au lieu de dix-huit ans."

Le Comité recommande qu'un amendement à la section 3 de l'article 1962 des Statuts refondus de Québec soit soumis à cet effet à la législature.

L'honorable juge Jetté propose, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa : "Que dans le cas d'impossibilité de trouver des instituteurs ou institutrices diplômés, la permission d'en engager de non diplômés ne soit accordée par le Surintendant que sur présentation d'un certificat de moralité et de capacité donné au candidat par le curé de sa paroisse, et après avoir pris l'avis de l'inspecteur et du curé de la localité où il sera engagé."

Cette motion étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante :

Pour : Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Drusipara, M. l'abbé Laflamme, les honorables MM. Masson, Jetté, Langelier et Chapais, MM. Crépeau, Gray et le docteur Leprohon (15).

Contre : Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, le révérend M. Chalifoux, l'honorable H. Archambault, M. P.-S. Murphy et le Surintendant (6).

Le Comité recommande :

1. Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski : "Qu'un bureau d'examineurs soit établi à

"Sainte-Anne-des-Monts, avec pouvoir de délivrer des diplômes d'école élémentaire et d'école modèle et qu'il soit composé des personnes dont les noms suivent les révérends MM. H. Lavoie, curé de Sainte-Anne-des-Monts, P.-C. Saindon, curé du Cap-Chat, J.-B. Ruest, missionnaire de St-Fédouard-des-Méchins, MM. A.-J. Sasseville, J.-P. et Joseph Thibault, régistrateur de Sainte-Anne-des-Monts."

2. Sur proposition de Sa Grandeur Mgr de Drusipara :

"Que le révérend M. C.-Philippe Choquet soit nommé membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. le grand-vicaire Gravel qui a quitté le district."

3. Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène :

"Que M. John Ahern soit nommé membre du bureau d'examineurs catholiques de Québec, en remplacement de M. l'abbé Lionel Lindsay."

4. Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski :

"Que M. le Dr Simon Grenier soit nommé membre du bureau d'examineurs de Percé, en remplacement de M. L.-Z. Joncas, M. P., qui a donné sa démission."

5. Sur proposition de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, le Comité recommande que le traitement de MM. les inspecteurs d'écoles Tétreault et Lefebvre soit porté à mille piastres.

Le Comité suggère que les mots suivants soient ajoutés à l'article 1944 des Statuts refondus de la province de Québec : "Le magistrat de district du Saguenay, qui pourra être chargé d'inspecter les écoles de son district, sera exempt de ces formalités."

Le Comité recommande alors "que la somme de deux cents piastres que recevait feu M. Francis O'Brien pour visiter les écoles de son district, soit aussi accordée à M. R.-P. Vallée qui a été nommé magistrat de district du Saguenay."

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa

Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, le Comité recommande :

1. " Qu'une gratification équivalente à une année de traitement soit accordée à M. F.-X. Toussaint, professeur démissionnaire de l'École normale Laval, comme une légère rémunération pour les grands services qu'il a rendus à l'instruction publique pendant ses cinquante années d'enseignement."

2. " Que les cours que M. le professeur F.-X. Toussaint faisait à l'École normale Laval soient divisés entre MM. les professeurs John Ahern et J.-D. Frève et, qu'en conséquence, M. John Ahern soit nommé professeur de mathématiques de l'École normale Laval avec une augmentation de traitement de cent piastres par année, et que les cours d'histoire et de géographie étant ajoutés aux cours de sciences et d'instruction militaire qu'il fait déjà, M. Frève ait une augmentation de traitement de quatre cent quatre-vingts piastres par année."

Sur proposition de M. Eugène Crépeau, il est résolu :

" Que vu que ce Comité a déjà recommandé au gouvernement :

" 1. A sa séance du 17 mai, 1882, qu'une gratification de \$600 soit accordée à M. l'inspecteur d'écoles Tanguay ;

" 2. A sa séance du 27 septembre 1882, qu'une gratification de \$300 par année soit accordée à M. l'inspecteur J.-N.-A. Archambault ;

" Attendu que le gouvernement a accordé ces deux demandes et vu l'état de gêne de M. l'inspecteur d'écoles Béland et la modicité de la pension qu'il retirera pendant les trois premières années surtout, qu'une gratification de \$600 lui soit accordée pour lui permettre de prendre sa retraite et en raison de ses bons services pendant les nombreuses années qu'il a occupé la charge d'inspecteur d'écoles."

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

" Qu'advenant la retraite de M. Béland, M. Abdon Guay soit nommé inspecteur d'écoles à sa place, avec le même traitement."

Sur proposition de M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable F. Langelier, il est résolu :

" Que le Surintendant reçoive instruction de faire préparer un registre dans lequel seront inscrits les noms, l'adresse et le degré du diplôme des instituteurs et institutrices qui désirent s'engager pour tenir une école, et que les noms et l'adresse de ces personnes soient communiqués aux commissaires d'écoles qui s'adresseront au département de l'Instruction publique pour obtenir ces renseignements."

M. le docteur Leprohon donne avis qu'il proposera à la prochaine session les motions qui suivent :

" Que l'inspecteur d'écoles sera tenu de préparer un rapport sur l'état sanitaire des écoles dans son district, et de s'assurer si la ventilation et le chauffage des écoles se fait d'une manière effective, et qu'une copie de son rapport soit adressée à l'honorable Surintendant de l'Education et une autre copie aux commissaires d'écoles de la municipalité.

" Qu'avant de faire l'acquisition d'un emplacement d'école ou même d'en accepter un, les commissaires et syndics seront obligés d'avoir un rapport par l'inspecteur du Bureau provincial d'hygiène constatant que l'emplacement en question est parfaitement salubre et qu'il n'existe aucun danger pour la santé des enfants qui fréquenteront l'école qui y sera construite."

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène ayant communiqué une lettre de M. Marquette lui faisant part d'un projet de dictionnaire technologique, il est résolu, sur proposition de l'honorable M. François Langelier : " Que le Comité catholique, ayant pris communication de la lettre de M. Marquette, déclare qu'il verrait avec plaisir la publication d'un dictionnaire technologique anglais-français du genre de celui dont parle cette lettre, mais à la condition que l'ouvrage fût bien exécuté."

Le Comité procède à la distribution du fonds de l'Education supérieure.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1893.

Présents : — Les mêmes, moins Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, le révérend M. Chalifoux, l'honorable juge Jetté l'honorable H. Archambeault, M. Crépeau et M. Gray.

Le Comité continue la distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Le Comité ayant pris connaissance d'une requête signée par un certain nombre de contribuables du village d'Etchemin demandant une subvention pour une académie indépendante, répond qu'une subvention ne pourra être accordée à l'académie en question que quand elle aura été en activité pendant une année en remplissant les formalités requises par la loi.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre du révérend L.-E.-A. Gagné, curé de Saint-Ferdinand d'Halifax, demandant une subvention pour l'établissement d'une bibliothèque paroissiale, exprime le regret de ne pas avoir les fonds nécessaires pour pouvoir accorder cette demande. Il regrette également, pour la même raison, de ne pouvoir accepter l'offre que M. Eugène Hamel lui fait de lui vendre les portraits peints à l'huile de tous les évêques et archevêques de Québec, depuis Mgr de Laval jusqu'à nos jours.

Le Comité recommande au Surintendant de faire faire un index des registres des délibérations du Comité catholique, l'autorisant à prélever le coût de ce travail sur le fonds du Comité catholique.

La considération d'une requête des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier demandant que les associations pédagogiques des Écoles normales Jacques-Cartier, de Montréal, et Laval, de Québec, soient représentées dans le comité catholique du Conseil de

l'Instruction publique par au moins un de leurs membres choisis par chacune d'elles, est remise à la prochaine session.

A la demande du frère Camélien, directeur de l'école modèle de Granby, le titre d'académie est accordé à cette institution.

L'honorable juge Jetté donne avis qu'à la prochaine session il proposera la motion suivante : " Que l'article 118 des Règlements soit amendé de manière à dire " que ce sont les commissaires et non " l'instituteur ou l'institutrice qui devront à l'avenir fournir le combustible " nécessaire pour chauffer l'école pendant la saison froide."

Sur motion de M. P.-S. Murphy, il est résolu :

" Que ce Comité considère que la série " de cartes historiques illustrées préparées par M. Léon Ledieu, qui lui a été " soumise, est propre à aider considérablement " à l'étude de l'histoire du Canada en grand dans la mémoire des enfants les " principaux faits de cette histoire et les " traits des personnages marquants qui " ont illustré notre pays.

" Il est d'opinion que ces séries de " cartes, vu le prix minime auquel elles " sont vendues, devraient être répandues " dans toutes nos écoles. " "

Le Comité continue la distribution du fonds de l'Éducation supérieure et procède ensuite à celle du fonds des municipalités pauvres ; puis il recommande que les listes des subventions de ces deux fonds soient approuvées par le gouvernement.

Et le comité s'ajourne.

Copie conforme.

PAUL DE CAZES.

Secrétaire.

**Collège des médecins et chirurgiens de
la province de Québec.**

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Québec, septembre 1893.

EXAMINATEURS. —
 { H. Aspinwall Howe, LL. D.
 l'abbé J.-C.-K. Laflamme,
 S.T.D.
 H. Walters, M. A.
 Prof. C.-A. P'fister.

FRANÇAIS.

(Pour les candidats parlant le français.)

(a). Il arriva qu'au temps que le chanvre se
Elle vit un manant en couvrir maints sillons. [sème,
"Ceci ne me plaît pas, dit-elle aux oisillons :
Je vous plains ; car, pour moi, dans ce péril [extrême,
Je saurai m'éloigner ou vivre en quelque coin.
Voyez-vous cette main qui par les airs chemine?
Un jour viendra, qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine.
De là naîtront engins à vous envelopper,
Et lacets pour vous attraper."

(b). Les oisillons, las de l'entendre,
Se mirent à jaser aussi confusément
Que faisaient les Troyens quand la pauvre Cas- [sandre

Ouvrait la bouche seulement.

Il en prit aux uns comme aux autres.

Maint oisillon se vit esclave retenu.

Extrait de la fable :

L'Hirondelle et les petits Oiseaux.

1. Le mot *chanvre* s'emploie-t-il encore quelquefois au féminin ? Qu'est-ce que la *chènevrière* dont parle la Fontaine dans cette fable ?

2. Pourquoi, dans les deux derniers vers de l'extrait (a), la Fontaine se sert-il successivement des deux prépositions à et pour ? Y a-t-il, dans ce cas particulier, une différence dans le sens de ces deux mots ?

3. Quelle est l'étymologie des mots *manant* et *engins* ? Ces mots ont-ils encore le même sens qu'ils avaient du temps de la Fontaine ?

4. Donnez les noms qui ont même racine que *extrême*, *loin*, *las* et *pauvre*.

5. Quel est le sens de l'expression *il en*

prit, dans l'avant-dernier vers de l'extrait (b) ? Cette expression est-elle encore employée et sous cette forme ?

6. Analysez grammaticalement :

"Un jour viendra, qui n'est pas loin, Que ce qu'elle répand sera votre ruine."

7. Quelle différence y a-t-il entre *jaser*, *dire* et *parler* ? Quelle figure renferme le dernier vers de l'extrait (b) ? Quelle est la morale de toute cette fable ?

8. Corrigez les fautes de grammaire, de ponctuation et d'orthographe du passage suivant de *TÉLÉMAQUE* :

"Pour moi je crains les dieux, quoi qu'ils m'en coûtent, je serai fidèle au roi qu'ils m'ont donné. J'aimerais mieux qu'il me fasse mourir que de lui oter la vie, et même de manquer à le défendre. Pour vous o *telémaque* gardez-vous bien de lui dire que vous êtes fils d'*Ulysse* ; il espérerait qu'*Ulysse*, retournant à *Ithaque* lui paraît une grande somme pour vous racheter et il vous tiendrait en prison."

ANGLAIS.

(Pour les candidats parlant le français.)

1. Traduisez en anglais, tout en conservant autant que possible la syntaxe des phrases anglaises :—

(A) The time, however, was at hand, that was to extend the sphere of navigation. The era was propitious to the quick advancement of knowledge. The recent invention of the art of printing enabled men to communicate rapidly and extensively their ideas and discoveries. It drew forth learning from libraries and convents, and brought it familiarly to the reading-desk of the student. Volumes of information, which before had existed only in costly manuscripts, carefully treasured up, and kept out of the reach of the indigent scholar and obscure artist, were now in every hand.

(B) It was on Friday morning, the 12th of October, that Columbus

first beheld the New World. As the day dawned he saw before him a level island, several leagues in extent, and covered with trees like a continual orchard. Though apparently uncultivated, it was populous, for the inhabitants were seen issuing from all parts of the woods and running to the shore. They were perfectly naked, and, as they stood gazing at the ships, appeared by their attitudes and gestures to be lost in astonishment, Columbus made signal for the ships to cast anchor, and the boats to be manned and armed.

2. Analysez grammaticalement chaque mot de la phrase :—
'It was on Friday morning, the 12th of October, that Columbus first beheld the New World.'
3. Le pluriel de *foot* est *feet* ; le passé de *take* est *took* ; le diminutif de *cock* est *chicken*. Donnez d'autres exemples de ce changement de la voyelle radicale — savoir — cinq noms, cinq verbes, et les diminutifs des trois noms *eat*, *goose*, *dear*.
4. Faites une liste (a) des adjectifs possessifs, (b) des pronoms possessifs qui répondent aux pronoms personnels, *I*, *we*, *thou*, *you*, *he*, *she*, *they*. Écrivez quelques courtes phrases—trois pour chaque liste—comme exemples de l'usage de ces possessifs.
5. Donnez les adjectifs dérivés de *man*, *boy*, *courage*, *fortune*, *north*, et les verbes dérivés de *simple*, *number*, *fertile*, *clean*, *strong* avec leur signification française.
6. Comment le passif est-il formé en anglais? Changez de l'actif au passif, en conservant le sens, la phrase :— 'He tells me that his brother wrote the essay which won the first prize.'

ENGLISH.

(For English-speaking Candidates.)

1. In the incidents and dialogue of "Romeo and Juliet" there is a spirit and tone truly characteristic of the Italy of the time. Give instances from the play in proof of this.

2. The Romeo of the closing catastrophe is the Romeo of the opening scenes, refined and exalted. Examine this statement referring for confirmation to the play.
3. Write notes explanatory of
 - (a)—I'll say you grey is not the morning light ;
'Tis but the pale reflex of Cynthia's brow.
 - (b)—Gallop apace, you fiery-footed steeds,
Towards Phœbus' lodging ; such a waggoner
As Phaeton would wip you to the west,
And bring on cloudy night immediately.
 - (c)—And shrieks like mandrakes' torn out of the earth,
That living mortals hearing them run mad.
4. What is the peculiar signification of the words indicated by *italics* in the following?
 - (a)—He bade him think how *nice* the quarrel was.
 - (b)—Thou *fond* mad man, hear me but speak a word.
 - (c)—This is *dear* mercy and thou sees't it not.
5. Quote a few lines from Mercutio's description of Queen Mab.
6. Analyse the following and parse the words italicised.
There is thy gold, *worse* poison to men's souls.
Doing more murders in the loathsome world.
Than these poor *compounds* that thou mayest not sell.
7. Compose short sentences in which *stone* shall be—(a) a noun, (b) an adjective, (c) a verb.
8. Give the meaning and derivation of *dormitory*, *preliminary*, *signet*, *cygnet*, *viaduct*, *inculcate*, *exculpate*, *cyclone*.

LATIN.

(A) Eadem nocte accidit, ut esset luna plena, qui dies maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit ; nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore et longas naves, quibus Cæsar exercitum transpctandum curaverat, quasque in aridum subduxerat, æstus complebat ;

et onerarias, quæ ad ancoras, quæ ad ancoras erant deligatæ, tempestas afflictabat; neque ulla nostris facultas aut administrandi, aut auxiliandi, dabatur.

(B) Jamque adeo super unus eram; quum limina

Servantem et tacitam secreta in sede laten-

Tyndarida aspicio; dant clara incendia lucem
Erranti, passimque oculos per cuncta ferenti.
Illa sibi infestos eversa ob Pergama Teu-

Et pœnas Danaum et deserti conjugis iras
Præmetuens, Trojæ et patriæ communis

Abdiderat sese, atque aris invisa sedebat.

(C) Prudens futuri temporis exitum

(Caliginosâ nocte premit deus,
Ridetque, si mortalis ultra
Fas trepidat. Quod adest memento

Componere æquus; cetera fluminis
Ritu feruntur, nunc medio alveo
Cum pace delabentis Etruscum
In mare, nunc lapides adesos,

Stirpesque raptas, et pecus et domos
Volventis unâ, non sine montium
Clamore vicinaque silvæ,
Quum fera diluvies quietos

Irritat amnes.

1. Traduisez en français ou en anglais, tout en conservant autant que possible la syntaxe des phrases latines, les trois extraits A, B, C.
2. Faites en détail, avec indication des règles de syntaxe, l'analyse grammaticale de:—'Prudens futuri temporis exitum Caliginosâ nocte premit deus.'
3. Déclinez, ensemble, eâdem nocte au singulier et au pluriel, et uno tempore au singulier. Déclinez également, aux deux nombres, le nom domus.
4. Donnez les temps primitifs de *aspicis*, *componere*, *feruntur*, *delabentis*, *volvere*. Conjuguez les temps *aspiciô* et *feruntur*.
5. Tempestas naves afflictabat. Quelle espèce de verbe est afflictabat? Comment ces verbes sont-ils formés? Quelle est leur signification particulière? Donnez d'autres verbes analogues.
6. Limina Vestæ servantem. Quelle est la règle qui se rapporte au régime du participe employé comme tel? Quelle est la règle du participe employé comme adjectif qualificatif?

Comment peut-on être *patiens frigoris* sans être *patiens frigus*?

7. Expliquez sommairement:—'Limina Vestæ servantem Tyndarida:—'Trojæ et patriæ communis Erinys:'—'Cum pace delabentis Etruscum in mare.'

BELLES-LETTRES.

1. Quelle différence y a-t-il entre les figures de mots et les figures de pensée? Définissez à votre choix quatre figures de mots et quatre figures de pensée, avec un exemple pour chacune d'elles.

2. Donnez en peu de mots l'origine, la définition et la division du drame. Quels sont les plus grands écrivains dramatiques anglais et français?

3. Comment définissez-vous l'éloquence politique? Quelles qualités doit avoir l'orateur politique? Quels sont les principaux orateurs politiques de l'antiquité? Indiquez pour chacun d'eux la nationalité et le siècle où il a vécu.

1. What is the difference between figures of words and figures of thought? Define any four figures of words and any four figures of thought, with an example for each.

2. Give in a few words the origin, definition and division of the drama. Who are the best English and French dramatic writers?

3. How do you define political eloquence? Which are the qualities of the political orator? Which are the principal political orators of antiquity? To what nation and century does each of them belong?

HISTOIRE.

1. Esquissez les trois formes de gouvernement de la Grèce ancienne.

2. Donnez les dispositions de la loi agraire de Tibérius Gracchus.

3. Quel territoire la France a-t-elle perdu par la dernière guerre avec l'Alle-

magne, et quel changement a été fait dans son gouvernement après cette guerre ?

4. A la fondation de Québec par Champlain, quelles nations sauvages se trouvaient dans le voisinage, et quelles ont été les relations de Champlain avec elles ?

5. Donnez en très peu de mots les faits principaux de l'histoire de la Grande-Bretagne durant la période des Tudors.

1. Sketch the three forms of government which obtained among the ancient Greeks.

2. Mention the provisions of the agrarian law of Tiberius Gracchus.

3. What territory did France lose in consequence of the last war with Germany, and what change took place in the government of France ?

4. On founding Quebec what tribes of Indians did Champlain find in his neighbourhood, and what were his relations with them ?

5. State as briefly as possible the leading features of the history of Britain during the Tudor period.

GÉOGRAPHIE.

1. Entre quelles baies est situé l'isthme qui joint la Nouvelle-Ecosse au Nouveau-Brunswick ?

2. Nommez chacun des États de la Nouvelle-Angleterre, avec sa capitale.

3. Qu'est-ce qu'on entend par latitude et longitude, et à partir de quels points sont-elles comptées ?

4. Qu'est-ce que Rimouski, la Barbade, Shédiac, Sindhy, Kars, Erzeroum, Plevna, Boukhara, Magdala, Dunedin, et où sont-ils situés ?

5. Nommez les îles de la Manche.

6. Tracez la frontière entre le Canada et les États-Unis.

7. Nommez la plus longue rivière et la plus haute montagne de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, de l'Asie et de l'Afrique.

1. Between what two bays does the isthmus connecting Nova Scotia and New-Brunswick lie ?

2. Name, with its capital, each of the New England States.

3. What is meant by latitude and longitude, and from what points are they reckoned ?

4. What and where are the following Rimouski, Barbadoes, Shédiac, Scinde, Kars, Erzeroum, Plevna, Bokhara, Magdala, Dunedin ?

5. Name the Channel Islands.

6. Trace the boundary line between Canada and the United States.

7. Name the longest river and the highest mountain in each of the following : North America, South America, Europe, Asia, Africa.

ARITHMÉTIQUE.

1. Les mises de deux associés sont respectivement de \$10 000 et 2 000 ; mais la seconde mise est restée un an dans la société, tandis que la première n'est restée que 6 mois. Le gain total de l'entreprise est de \$5 000. Quel est le gain relatif à chaque mise ?

2. On a 2 marnes : l'une formée de 80 parties d'argile et 20 parties de calcaire ; la seconde formée de 40 parties d'argile et 60 parties de calcaire. On demande dans quelle proportion on doit les mélanger (quel poids de chacune on doit prendre) pour avoir un mélange marneux composé de 50 parties d'argile et 50 parties de calcaire.

3. Soustraire de $\frac{1}{5}$ son cube.

4. A la température de la glace fondante (0° centigrade ou 32° Fahrenheit), la vitesse du son dans l'air est de 1 092.5 pieds (333 mètres) par seconde. A quelle distance se trouve-t-on d'un chasseur s'il s'écoule trois secondes entre le moment où l'on voit la fumée et celui où on entend le coup de fusil ?

5. Combien vaudront \$1 000 au bout de

5½ ans à 6% en capitalisant chaque année les intérêts ?

1. The investments of partners two are respectively \$10 000 and \$2 000 ; but the second investment has remained for one year in the firm, whilst the first has only remained 6 months. The total benefit of the undertaking is \$5 000. What is the relative gain for each investment ?

2. Two marls are composed : the first of 80 parts of clay and 20 of limestone, the second of 40 parts of clay and 60 of limestone. It is desired to know in which proportion they must be mixed (which weight must be taken) to have a marny mixture composed of 50 parts of clay and 50 parts of limestone.

3. From $\frac{1}{2}$ subtract its cube.

4. At the temperature of melting ice (0° Centigrade or 32° Fahrenheit), the velocity of the sound in the air is 1 092.5 feet (333 metres) per second. How far away from a hunter must one be, if it takes him 3 seconds to hear the report of a gun after he has seen the smoke ?

5. To what will amount \$1 000 with compound interest at 6% at the end of 5 years and 6 months ?

ALGÈBRE.

1. Résolvez en facteurs élémentaires les expressions :

$$x^2 + 9x + 20; x^4 - 81; \frac{1}{2}x^2 - \frac{1}{2}y^2.$$

2. Simplifiez $\frac{1}{2(a-x)} - \frac{1}{2(a+x)}$
et $1 - (1-a) + [1 - (a-a^2)]$

3. Trouvez le plus grand commun diviseur de : $6x^2 + 7x - 3$ et $12x^2 + 16x - 3$.

4. Résolvez les équations suivantes :

(1) $\frac{x}{x+1} + \frac{x+1}{x} = 2.$

(2) $x + y + z = 9;$

$$x + 2y + 3z = 16;$$

$$x + 3y + 4z = 21.$$

5. Deux voitures partent en même temps d'York et de Londres et la distance entre ces deux villes est de 200 milles. Si la première fait 9½ milles à l'heure et la seconde 9¼ milles, où se rencontreront-elles et combien de temps après leur départ ?

1. Resolve into the elementary factors : $x^2 + 9x + 20; x^4 - 81; \frac{1}{2}x^2 - \frac{1}{2}y^2.$

2. Simplify $\frac{1}{2(a-x)} - \frac{1}{2(a+x)}$
and $1 - (1-a) + [1 - (a-a^2)].$

3. Find the G. C. M. of $6x^2 + 7x - 3,$
and $12x^2 + 16x - 3.$

4. Solve the equations :

(1) $\frac{x}{x+1} + \frac{x+1}{x} = 2.$

(2) $x + y + z = 9;$

$$x + 2y + 3z = 16;$$

$$x + 3y + 4z = 21.$$

5. Two coaches start at the same time from York and London, a distance of 200 miles ; the former travels 9½ miles an hour and the latter 9¼ : wehre will they meet and how long after starting ?

GÉOMÉTRIE.

1. A quoi est égale la somme des 3 angles d'un triangle et donnez la démonstration. Dites ensuite (énoncez seulement) la valeur de la somme des angles d'un polygone quelconque.

2. Si on divise une ligne $\overset{A}{\text{---}} \overset{C}{\text{---}} \overset{B}{\text{---}}$ en 2 parties AC et CB, quel est le rapport entre le carré construit sur la ligne entière et les carrés construits sur les parties AC et CB ? Démontrez.

3. Faites un triangle rectangie équivalent à un triangle quelconque non rectangle à l'aide d'une construction géométrique.

4. Trouvez le diamètre d'un bassin circulaire dont la surface plane est de 314.16 pieds carrés.

5. Comment se détermine le volume d'un cône, d'une sphère, d'un cylindre ?

1. What is the sum of the three angles of a triangle and demonstrate the answer?—Enunciate the value of the sum of the angles of any polygon.



2. If a line— is divided into two parts AC and CB, give the relation which exists between the square described on the whole line and those described on the parts AC and CB. Demonstrate.

3. Make a right-angled triangle equivalent to any triangle not right-angled by means of a geometrical construction.

4. Find the diameter of a circular basin the plane surface of which is 314.16 square feet.

5. How do you determine the volume of a cone, of a sphere, of a cylinder ?

PHYSIQUE.

1. Donnez la définition des leviers des trois genres et dites à quel genre appartiennent : 1° la balance usuelle, 2° les ciseaux ordinaires.

2. Quelles sont les causes de : 1° la hauteur (gravité ou acuité) du son, 2° son intensité ? Le son voyage-t-il plus vite dans l'air que dans l'eau ?

3. La densité de l'eau à 0° centigrade (32° Fahrenheit) est de 0.999, celle de la glace fondante est de 0.918. Un bloc de glace surnage donc et émerge des $\frac{9}{111}$ de son volume. On suppose un vase parfaitement rempli, le liquide affleurant et un morceau de glace flottant et émergeant. On demande, après sa fusion, la température étant restée invariable, de trouver le volume de l'eau écoulée par-dessus bord.

4. Donnez les lois de la réflexion de la lumière et dites ce qu'on entend par réfraction.

5. Peut-on retarder l'ébullition d'un liquide et comment ?

1. Give the definition of the three kinds of levers and state to which kind belong : 1° the usual scales, 2° the ordinary scissors.

2. What are the causes of 1° the height or (deepness or acuity) of sound, 2° its intensity. Does sound travel more rapidly in air than in water ?

3. The specific gravity of water at 0° Centigrade (32° Fahrenheit) is 0.999 ; that of melting ice is 0.918. Hence a block of ice floats and has $\frac{9}{111}$ of its volume above the surface of the water. We suppose a brimful basin of water, a piece of ice floating and emerging above it. The temperature remaining the same, what will be the volume of the liquid which will have flowed out of the basin after the melting of the ice ?

4. Give the laws of the reflection of light and say what is meant by refraction.

5. Is it possible to delay the ebullition of a liquid and how ?

PHILOSOPHIE.

1. Définissez les termes suivants : idée singulière, particulière, collective et universelle ; genre prochain, différence spécifique ; jugement à priori et à posteriori ; modes et figures du syllogisme ; mal physique et mal moral ; droit naturel et droit positif.

2. Définissez ce qu'on appelle propositions contraires et contradictoires. Démontrez que deux propositions contraires et contradictoires ne peuvent être à la fois vraies.

3. Qu'est-ce qu'on entend par nombre actuellement infini ? Est-ce qu'un tel nombre est possible ? Démontrez la réponse.

4. Démontrez que l'âme humaine est à la fois simple et spirituelle, et que les

âmes des animaux ne sont pas des substances spirituelles.

5. Qu'est-ce qu'on entend par *sujet* de l'autorité? Le peuple peut-il être le sujet de l'autorité civile? Comment est déterminé le sujet de l'autorité politique?

1. Define the following terms: A singular, particular, collective and universal idea; *genus proximum*, specific difference, judgment *à priori* and *à posteriori*; modes and figures of syllogism; physical and moral evil; natural and positive law.

2. What do you call contrary and contradictory propositions? Demonstrate that two contradictory propositions cannot be true or false at the same time, and that two contrary propositions cannot be false at the same time.

3. What do you mean by a number actually infinite? Is such a number possible? Demonstrate the answer.

4. Demonstrate that the human soul is altogether simple and spiritual, and that the souls of beasts are not spiritual substances.

5. What do you mean by *the subject* of authority? Can people be the subject of civil authority? How is the subject of political authority determined?

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Les cahiers à l'école primaire (1) (suite).

La manière dont les cahiers doivent être lignés est une chose qui ne peut être négligée; elle doit se mettre en rapport avec le savoir-faire de l'élève comme écriture. Au degré inférieur, le cahier à deux lignes paraît, en général, indispensable: toutefois sans exiger les lignes

(1) Voir *Journal de l'Instruction publique*, livraison précédente, page 93.

extrêmes qui déterminent les proportions des grandes lettres, cette disposition entraînant une trop grande dépense de papier. La pente serait avantageusement tracée sur les cahiers des élèves dont l'écriture laisse à désirer sous ce rapport; du moins quelques lignes guides indiqueraient la direction à donner à l'écriture et y ramèneraient les enfants dans le courant du devoir. Dans les deux degrés supérieurs, les cahiers ordinaires, à une ligne, peuvent être parfaitement employés. Dans des cas exceptionnels il y a avantage à continuer plus ou moins longtemps l'emploi des lignes multiples; ici encore il faut se plier aux besoins du moment: soit pour ramener à des proportions convenables une écriture trop grande ou trop petite, soit pour donner une pente rationnelle à une écriture trop couchée ou trop droite, il faut encore recourir à l'aide de ces lignes supplémentaires.

Faut-il écrire sans ligne? J'avoue que je suis quelque peu embarrassé pour répondre. Certes, il est bon d'amener les élèves à écrire directement, sans être esclave de ce tracé auxiliaire, mais avant d'apprendre à écrire sans ligne, il faut apprendre à écrire convenablement avec des lignes, et il est des élèves qui ne parviennent pas à ce dernier résultat; dès lors pour ceux-ci, il n'y a, à mon avis, qu'inconvénient à les priver de ces lignes qui facilitent l'écriture. S'il m'est permis de proposer ce que j'ai fait moi-même, et dont je me suis relativement bien trouvé, je conseillerai d'habituer les élèves qui ont une écriture formée, à écrire sans ligne; de profiter, pour cela, des dictées et exercices faits en classe sous la surveillance ou la direction de l'instituteur; mais de ne le permettre que très rarement, je dirais volontiers jamais, pour les devoirs à domicile.

Les soins matériels extérieurs doivent

également fixer l'attention de l'instituteur.

On a beaucoup recommandé l'emploi des cahiers dont les couvertures portent des notions instructives : tables de multiplication et de division, récits historiques, descriptions empruntées aux sciences naturelles, gravures intéressantes, etc. L'enfant qui regarde les uns et lit les autres, s'instruit, et ce sont de *petits profits* qu'il ne faut pas négliger. Mais nous ne devons pas oublier non plus, qu'à l'école primaire, tous les cahiers doivent être recouverts. Les enfants disposent de moyens de protection si primitifs pour transporter leurs effets, les tables sur lesquelles ils travaillent dans les familles, et les bancs sur lesquels ils écrivent en classe, sont souvent si peu propres, que les couvertures sont bientôt souillées et déchirées. On sait le reste; la négligence du dehors perce la couverture, gagne peu à peu, et parfois rapidement, l'intérieur.

La couverture supplémentaire, qu'on renouvelle quand elle est déchirée ou a perdu sa fraîcheur, est nécessaire. Qu'elle soit aussi solide que possible; si nous ne pouvons pas être aussi exigeant que nous le voudrions, nous devons, en tout cas, bannir ces gravures de journaux illustrés, si peu éducatives pour la première enfance et si distrayantes pendant les leçons. De l'uniformité, voilà l'idéal.

Quand les cahiers sont finis, si l'on juge que le contenu ne doit pas être conservé, que les couvertures soient détachées, remises aux élèves et que ceux-ci les gardent soigneusement, afin de les revoir de temps en temps.

* *

Le cahier doit indiquer ce qu'on appelle l'*état civil* de l'élève; cette indication se trouvera au commencement du cahier. L'impossibilité d'écrire sur l'enveloppe extérieure, la difficulté d'avoir des étiquettes régulières et convenables

obligent de consacrer la première page du cahier à ces notes; dans une disposition convenable on indiquera les nom et prénoms de l'élève, son âge, le degré et l'année du degré auquel il appartient, la nature du cahier, la date où il a été commencé. Afin d'empêcher les enfants d'arracher les pages et de les obliger à prendre soin de leurs devoirs, non quand ils les refont, mais quand ils les font, il est utile de numéroter les feuillets ou les pages et d'en indiquer le nombre à la suite des renseignements précédents.

* *

Je n'entrerai pas dans les considérations que pourrait demander l'examen du fond des devoirs; je me bornerai à parler de leur exécution. Suivant les conseils qui nous ont été donnés, et dont je me suis parfaitement bien trouvé, j'exige que chaque devoir porte la mention de sa date; les titres sont écrits en caractères ordinaires dans les deux degrés inférieurs, en ronde, au degré supérieur. Les lettres gothiques ou fantaisistes sont défendues.

Inutile d'ajouter que les devoirs sont toujours bien écrits, que tout travail négligé sous ce rapport est recommencé.

* *

Un point important, c'est la correction des devoirs. Mais aussi que de soins, d'ennuis même, elle occasionne à l'instituteur; et cependant, il faut la faire et la faire bien, si l'on veut que les devoirs profitent.

Le desideratum à atteindre est celui-ci : combiner l'intervention du maître et celle de l'élève de telle sorte que celui-ci soit le plus actif possible et que celui-là surveille, contrôle, sans consacrer à la correction un temps exagéré. Les leçons, les préparations, les études personnelles, le repos ne peuvent être sacrifiés à la correction des devoirs; tout doit avoir sa place, et trop souvent la correction accable le maître par sa longueur et sa

monotonie. Chacun y va de son petit moyen : pour moi, j'ai pris ceci comme règle : les dictées, les exercices de langue, les problèmes et exercices d'arithmétique, sont corrigés par le mode simultané, les élèves soulignant les fautes dans les devoirs de leurs condisciples ; je borne mon intervention à diriger le travail qui se fait au tableau noir et à surveiller la correction des enfants. Quand j'examine les devoirs à domicile, ma tâche personnelle est considérablement réduite. Je ne fais d'exception que pour les devoirs de rédaction ; ici, je corrige tous les travaux avant l'examen en commun dans la classe. Quand je dis : "je corrige," je m'exprime imparfaitement ; jamais je ne corrige une faute que l'élève peut corriger ; c'est lui qui l'a commise, il doit la découvrir, il doit la corriger. Je ne fais d'exception que pour celles qui sont au-dessus de ce que je sais pouvoir rationnellement demander à chacun. Mon échelle d'appréciation varie avec les élèves, mais je suis exigeant, persuadé qu'ils donnent en proportion de ce que je leur demande.

Quand je juge qu'il y a profit, je fais recommencer le devoir ; mais, en général, je m'abstiens de mettre des observations désagréables. Je réserve la marque d'approbation pour le devoir refait *bien*, plutôt que je ne donne un blâme au premier travail, si même il laisse beaucoup à désirer. Si l'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre, on n'amène pas les enfants à soigner leurs cahiers en sillonnant les pages de "mal, très négligé..." ou d'autres observations qui, pour être justes, ne sont pas moins des taches durables. — *La Gymnastique scolaire.*

Analyse littéraire (1er degré, 2e degré).

L'analyse littéraire à la division inférieure sera nécessairement un exercice oral en rapport avec le degré d'avancement des élèves.

Il ne s'agit pas ici de faire toutes les remarques littéraires que comporterait une page de l'un de nos grands écrivains ; il ne peut être question d'un tel but et c'est d'ailleurs pourquoi les sujets à traiter seront pris dans le livre de lecture de l'élève, livre qui, naturellement, est écrit pour lui ; en second lieu, qu'on veuille bien remarquer qu'il y a la même différence entre les analyses littéraires faites à la division supérieure et à la division inférieure, qu'entre les dictées, les problèmes donnés à l'une et à l'autre de ces catégories d'élèves.

Le but à poursuivre dans la classe inférieure est : 1° que l'élève *cherche* à comprendre ce qu'il lit, qu'il ait le *désir* de connaître les idées cachées sous les mots, qu'il aime la lecture, la lecture intelligente bien entendu, la seule agréable et la seule utile ; 2° de mettre l'élève à même de comprendre ce qu'il lit, de satisfaire la curiosité qu'il éprouve, et pour cela étendre son vocabulaire en donnant aux mots leur véritable sens, non pas à la façon du dictionnaire, mais par des procédés familiers, autant que possible intuitifs.

Si nous expliquons à un enfant ce qu'est la politesse, nous ne lui dirons pas : "C'est une manière d'agir, de parler, civile et honnête ; c'est l'action même qui offre ce caractère (LAROUSSE)." Nous lui dirons : Jules, en se levant le matin, salue ses parents, ses frères ; en venant à l'école, il souhaite le bonjour aux personnes qu'il rencontre, quand on lui donne quelque chose, il remercie, etc., etc. ; c'est pourquoi on dit de Jules qu'il est un enfant *poli*. qu'il a de la *politesse*. Un exemple contraire fera

comprendre ce qu'est l'impolitesse. Les définitions, les explications abstraites seront toujours rejetées dans la mesure du possible.

C'est parce qu'ils ne comprennent pas ou parce qu'ils comprennent imparfaitement que certains enfants n'aiment pas la lecture et que celle-ci ne porte aucun fruit pour eux ; je pose en principe que, lorsqu'un enfant a étudié tout le premier livre, au moment où l'instituteur va lui mettre le second entre les mains, il faut que cet élève puisse dire : ce premier livre que j'abandonne, je le sais, je l'ai compris ; il ne renferme pas une phrase, pas un mot qui soit un mystère ou une énigme pour moi. Plus tard, il devra pouvoir en dire autant du second, puis du suivant, et, s'il en est ainsi, cet élève aura un jugement exercé, une mémoire meublée d'idées claires, précises, des mots exacts pour les exprimer, une élocution, je ne dirai pas correcte, mais enfin cultivée ; en un mot, il possédera des matériaux précieux et se trouvera dans de bonnes conditions pour aborder la composition littéraire.

Arrivons-en maintenant à un exercice d'analyse littéraire, exercice qu'il ne faut pas confondre avec la préparation ordinaire des leçons de lecture.

Le méchant Félix.

“ Félix était un méchant garçon ; souvent il frappait ses camarades.

“ Un jour, il se mit en colère et donna un violent coup de règle à son cousin Ferdinand. Il lui fit une grave blessure à la tête et le sang coula en abondance.

“ Félix reçut une punition sévère de son maître.

“ Ses condisciples le blâmèrent fortement et ne voulurent plus jouer avec lui.

“ Personne ne l'aimait à cause de son caractère.”

DEFAYS.

Les élèves lisent tout bas le morceau, afin qu'ils en connaissent l'idée générale.

Ce n'est pas là une exigence excessive comme on pourrait le croire au premier abord ; l'habitude facilite singulièrement et rapidement cet exercice, puis l'émulation aidant, on s'aperçoit bientôt que ce n'est pas une énorme difficulté à vaincre. D'ailleurs, il faut, dans le principe, se contenter de peu, par exemple, du résumé suivant : Félix était méchant, il a donné un coup de règle à son cousin, Félix a été bien puni.

Pour exciter l'émulation et aider les plus faibles élèves, on peut d'abord interroger les meilleurs et faire imiter ceux-ci par les autres : l'imitation n'est pas toujours interdite comme moyen didactique ; elle est ici, au contraire, une ressource efficace.

Voici maintenant des questions telles qu'on pourra en poser ; l'élève aura la leçon sous les yeux et y cherchera les réponses :

De qui s'agit il dans cette leçon ? Comment nommait-on ces enfants ? Était-ce deux garçons ou deux filles ? Quel défaut avait Félix ? Qu'est-ce qu'il était ? Est-ce beau d'être méchant ? Non ce n'est pas beau, c'est un *défaut* (mot nouveau). Quand on n'est pas méchant, on est...bon (contraire), on a de la bonté (dérivé) ? Pourquoi dit-on de Félix qu'il était méchant ? Quel mal faisait-il ? Qu'est-ce qu'un camarade ? Nommez quelques-uns de vos camarades. S'il vous arrivait une seule fois de donner un coup de règle, mériteriez-vous d'être appelé méchant ? N'est-ce pas ce que Félix a fait ? (Attirer l'attention sur le mot *souvent*.) Peut-on jamais le faire ? Pourquoi.

APPLICATION. — Lisez la première phrase du livre en remplaçant par d'autres les mots : *méchant, frappait, camarades*.

Racontez ce qui est arrivé un jour à Félix. Qu'est-ce qu'une blessure (radi-

cal : blesser) ? Est-ce une légère blessure qu'il fit ? Qu'est-ce qu'une *grave* blessure ? Pourquoi la blessure a-t-elle été grave ? Que veut dire violent ? (Procédé intuitif : frapper légèrement sur le banc, puis fort, en disant voilà un coup léger, un coup fort, un coup violent).

Pourquoi Félix donna-t-il un coup violent ? Comment est-on quand on est en colère. (Procédé intuitif : quand Paul s'est battu hier avec son voisin Charles, vous avez vu tous comment ils étaient... ; heureusement que je suis arrivé, etc.)

Cela est-il bon de se mettre en colère ? Était-il coupable ? Qui avait-il frappé ? Qui était Ferdinand (son cousin) Réflexion.

APPLICATION.—Lisez la seconde phrase en remplaçant les mots : *mit en colère, violent, cousin* (parent).

Quel fut le résultat de la blessure ?

Montrez, d'après ce que vous avez lu, qu'elle fut grave ? (Une preuve résulte de la cause : coup violent ; une autre de l'effet : saignée abondante).

APPLICATION.—Lire la phrase en remplaçant les mots *grave, en abondance* (abondamment, beaucoup).

Comment Félix fut-il puni (sévèrement) ? Par qui ? Remplacez dans le livre les mots *sévère* et *maître* (instituteur).

Est-ce qu'il ne lui arriva rien d'autre ?

Qui sont vos condisciples ? Nommez-en. Etc., etc.

La multiplicité des questions force l'élève à porter son attention sur tous les mots, à ne laisser passer inaperçue aucune idée. Les questions seront modifiées, quant au fond et quant à la forme, selon les élèves auxquels elles s'adressent.

DIVISION DE LA NARRATION EN PARTIES DISTINCTES :

1° Lisez tout ce qui est dit, dans le livre, du caractère de Félix (l'élève lit le premier alinéa) ;

2° Lisez ce qui est arrivé un jour qu'il s'était mis en colère (deuxième alinéa).

2° Lisez le reste de la leçon. Que nous fait-on connaître dans cette partie ?

Donc, dans le premier alinéa on parle de..., dans le second, de..., dans les autres... De là, mes enfants, trois grandes parties ou divisions dans cette leçon : vous en lirez successivement chacun une. (Chaque élève lit une des parties ci-dessus indiquées de la leçon.)

Plus tard, les enfants s'exerceront à établir eux-mêmes des divisions dans le morceau étudié.

AUTRES APPLICATIONS.

I. L'instituteur fait fermer les livres et propose à quelques enfants de raconter l'histoire que l'on vient d'étudier, en se servant autant que possible de mots différents de ceux du livre. (Encore une fois, se contenter de peu : le récit avec les mots du livre, est déjà utile par lui-même.)

L'élève aura d'autant plus de facilité pour s'exprimer qu'il aura mieux compris le sens des mots et des phrases.

II. L'instituteur écrira la leçon au tableau, mais en substituant des mots équivalents à ceux du livre : ce sont les élèves qui rechercheront les termes nouveaux ; voici un texte qui pourrait être admis :

Félix était un mauvais gamin ; il donnait souvent (fréquemment) des coups à ses condisciples, etc.

C.-J. SCHÉPERS.

Les problèmes à l'école primaire.

Il serait tout à fait superflu de chercher à démontrer le rôle important que jouent les problèmes à l'école, tant au point de vue de l'enseignement de la langue que du calcul. Ils forment le raisonnement et ont une utilité pratique évidente. Mais, pour en retirer tout le profit possi-

ble, il faut veiller à ce qu'ils soient résolus d'une manière rationnelle.

Livrés de prime abord à eux-mêmes, les élèves liront le problème, sans rien écrire, et se déclareront immédiatement vaincus par les plus légères difficultés. Plus souvent, ils ne le liront même pas, et se contenteront de faire machinalement des opérations au fur et à mesure qu'ils rencontreront des nombres, sans se préoccuper du but à atteindre. Un tel travail est fatalement frappé d'impuissance.

Il faut donc habituer les enfants à les résoudre avec méthode.

Voici la marche qui nous paraît rationnelle, soit pour l'explication, soit pour la résolution du problème. Nous prenons, par exemple, le problème suivant, que nous supposons écrit au tableau(1).

PROBLÈME.—I. ÉNONCÉ.

Deux courriers se dirigent l'un vers l'autre. La distance qui les sépare est de 480 km. Le premier fait 8 km. à l'heure et le deuxième en fait 12. Après combien de temps se rencontreront-ils, et quel sera le chemin parcouru par chacun?

II.—LECTURE PAR UN ÉLÈVE. (2)

Les autres écoutent attentivement.

III.—EXPLICATION.

a) *Que demande-t-on ?*

On demande trois choses. La première chose demandée est la durée du voyage ; la deuxième est le trajet fait par le premier courrier ; la troisième est le trajet fait par le deuxième.

Nous allons écrire ces trois demandes, afin de ne jamais perdre de vue les trois choses que nous devons chercher.

b) *Que connaissons-nous ?*

Nous connaissons trois choses : la distance des points de départ ;—la vitesse du premier courrier ;—la vitesse du deuxième.

Ecrivons ces trois choses au tableau. Au moyen de ces choses connues, il nous faut trouver les trois choses demandées.

(1) Nous supposons que nous nous adressons à des élèves de division moyenne.

(2) Si l'énoncé est long ou présente des difficultés, on le fera lire par un second élève, et l'on s'assurera si les termes sont compris.

1. Cherchons d'abord la durée du voyage.—Elle dépend de la vitesse de ceux qui le font. Quelle est la vitesse pour le premier courrier?—Elle est de 8 km. à l'heure.—Quelle est la vitesse pour le deuxième?—Elle est de 12 km. à l'heure—Quelle est la partie du chemin parcourue au bout d'une heure?—Elle est de $8+12=20$ km.

Pour parcourir 20 km., il faut une heure. Combien faut-il d'heures pour faire tout le trajet?—Il faut autant d'heures qu'il y a de fois 20 km.

Il y a $480 : 20=24$ fois 20 km.

Il faut donc 24 heures pour parcourir la route.

La durée du trajet est de 24 heures.

2. Si le premier courrier ne voyageait qu'une heure, combien ferait-il de km. ? Il ferait 8 km.—Comme il voyage durant 24 heures, il fait 25 fois 8 km. ou 192 km.

Le trajet fait par le premier est de 192 km.

3. Le deuxième fait 12 km. à l'heure et voyage durant 24 heures. Il fait donc 24 fois 12 km. ou 288 km.

Le trajet fait par le deuxième est de 288 km.

IV.—TABLEAU.

Problème (énoncé).

DEMANDES.

1 ^{re} DEMANDE.	2 ^e DEMANDE.	3 ^e DEMANDE.
—	—	—
Durée du voyage.	Trajet fait par le premier.	Trajet fait par le deuxième.

CHOSSES CONNUES.

1 ^{re} CHOSE.	2 ^e CHOSE.	3 ^e CHOSE.
—	—	—
Distance des points de départ 480 km.	Vitesse du premier, 8 km. à l'heure	Vitesse du deuxième 12 km. à l'heure

V.—OPÉRATIONS.

La première opération est une addition $8+12=20$. On la fait pour trouver le nombre de km. que les deux courriers parcourent ensemble en une heure.

La deuxième opération est une division, $480 : 20 = 24$. Le résultat fait connaître le nombre d'heures que dure le voyage. C'est la réponse à la première demande.

La troisième opération est une multiplication, $8 \times 24 = 192$. On trouve le nombre de km. parcourus par le premier courrier. C'est la deuxième réponse.

La quatrième opération est aussi une multiplication, $12 \times 24 = 288$. Le résultat indique le nombre de km. faits par le deuxième. C'est la troisième réponse.

VI.—SOLUTION.

$$\begin{aligned} 8 + 12 &= 20. \\ 480 : 20 &= 24. \\ 8 \times 24 &= 192. \\ 12 \times 24 &= 288. \end{aligned}$$

VII.—RAISONNEMENT.

Remarque.—Il faut toujours faire autant de raisonnements qu'il y a d'opérations à effectuer.

Pour ce problème, il faut quatre raisonnements.

1^{er} *Raisonnement.*—Puisque le premier courrier fait 8 km. à l'heure, et le deuxième 12 km., ils font ensemble, en une heure, $8+12=20$ km.

2^e *Raisonnement.*—Puisqu'ils doivent parcourir ensemble 480 km., il leur faudra autant d'heures que 20 km., sont contenus de fois en 480 km. $480 : 20 = 24$. Il leur faudra donc 24 heures.

3^e *Raisonnement.*—Puisque le premier courrier fait 8 km. à l'heure, en 24 heures il fait $8 \times 24 = 192$ km.

4^e *Raisonnement.*—Puisque le deuxième courrier fait 12 km. à l'heure, en 24 heures il fait $12 \times 24 = 288$ km.

VIII.—RÉPONSES.

1^{re} *Réponse.*—La durée du trajet est de 24 heures.

2^e *Réponse.*—Le premier courrier a parcouru 192 km.

3^e *Réponse.*—Le deuxième courrier a parcouru 288 km.

IX.—TRAVAIL.

A faire par les élèves.

Problème. $\left\{ \begin{array}{l} 1. \text{ Enoncé.} \\ 2. \text{ Solution.} \\ 3. \text{ Raisonnements.} \\ 4. \text{ Réponses.} \end{array} \right.$

J. C.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RECITATION.

I

L'ORANGE.

Un jeune enfant, dans un tiroir,
Mit au milieu d'oranges fort jolies,
Une orange gâtée. En revenant le soir,
Il les trouva toutes pourries.

Jeunes amis, voulez-vous rester bons ?
Fuyez, fuyez les mauvais compagnons.

VILLEFRANCHE.

II

LA ROSE ET L'IMMORTELLE.

La Rose un jour dans un jardin,
Non moins orgueilleuse que belle,
A sa voisine l'Immortelle
Disait en lui jetant un regard de dédain :
" Pauvre petite fleur, vraiment ton sort
[m'afflige.
Sans éclat, gauche et raide sur ta tige,
Tu n'as rien qui charme les yeux.
Le destin envers toi ne fut pas généreux.
Vois ma riche corolle et ma couleur vermeille,
Admire mon port gracieux :
Assurément je n'ai pas ma pareille.
Il est fâcheux pour toi qu'on t'ait plantée ici,
Et qu'on m'oblige à t'éclipser ainsi."
En ce moment, triste et pensive,
Une jeune fille à pas lents arrive.
La Rose, en la voyant venir,
Étale sa beauté, semble à sa main s'offrir.
" Non, pas toi ! soupira la pâle jeune fille.
Je cherche ce qui dure et non pas ce qui brille.
Ton éphémère éclat demain se flétrirait.
Bien plus que toi l'Immortelle me plaît.
Sa modeste fraîcheur ne périt pas : c'est elle
Qui symbolisera mon souvenir fidèle,
Mon impérissable regret."

— Musée des Enfants.

Dictées d'orthographe usuelle.

I. SOINS A DONNER AUX ARBRES FRUITIERS A L'AUTOMNE.

A l'automne, avant que la terre soit gelée, faites un sillon de cinq à six pouces autour de chaque arbre fruitier et à une distance de huit à dix pouces. Enlevez du verger la terre de ces sillons qui renferme toutes espèces d'insectes qui s'y étaient placés pour l'hiver, puis brûlez cette terre jusqu'à ce qu'elle soit bien sèche. Mêlez ensuite cette terre avec de la chaux ou des cendres, et vous comblerez de nouveau les sillons avec cette même terre. Cette opération, quoique longue, sera de nature à détruire les insectes du verger, à améliorer le sol davantage, et à procurer par là même une abondante récolte de fruits.

Le Moniteur acadien.

II. L'ÉNERGIE DANS LE BIEN.

Avant tout, que cette pensée soit gravée en traits de feu dans votre esprit. Une seule chose peut donner à la vie humaine son vrai sens et sa vraie dignité: c'est l'énergie dans le bien, et cette énergie ne s'acquiert que par l'exercice même. Si vous vous figurez trouver un grand secours dans les livres, dans les discussions savantes, vous vous trompez du tout au tout. Livres, discours, cela peut vous éveiller au bien, cela peut être, dans votre voyage, comme le poteau indicateur qui vous empêche de vous égarer dès le départ, mais ne peut vous faire avancer d'un pas; ce voyage, vos pieds seuls ont à le faire. Les poteaux et les inscriptions vous aideront quand vous les trouverez; mais apprenez au plus tôt à vous passer de leur secours; car vous n'irez pas longtemps sans entrer dans la région des steppes désolés, des marais brumeux des solitudes infinies; malheur, en ce cas, au voyageur qui n'a pas appris à se diriger et ne porte pas en lui-même une sûre boussole!

STUART BLACKIE.

III. LA PLUS BELLE SAISON DE LA VIE.

Un jour, à l'occasion d'une fête qui avait réuni un certain nombre de personnes de tout âge autour d'une table garnie des mets les plus succulents, on agita cette grave question: "Quelle est la saison de la vie la plus heureuse?" Après

que les invités eurent librement et successivement dit ce qu'ils pensaient au sujet en discussion, on s'adressa à l'hôte, qui jusque-là avait gardé le silence. C'était un homme vénérable, qui portait courageusement le poids de quatre-vingts années qui avaient passé sur sa tête. Le vieillard commence son discours en demandant aux convives s'ils avaient fait attention, en entrant dans sa demeure, aux beaux arbres qui en ornaient l'entrée; puis il ajoute: "Quand arrive le printemps, et que, sous l'influence de la douce chaleur de l'atmosphère, les bourgeons commencent à se montrer et se convertissent en fleurs, je pense en moi-même: Oh! quelle belle saison que le printemps!" Puis, quand l'été vient couvrir les arbres d'un épais feuillage, où les oiseaux sont si heureux de chanter leurs jolies chansons, je me dis: "Oh! que c'est une belle chose l'été!" Ensuite, quand l'automne arrive et que je vois ces même arbres chargés des fruits les plus beaux et plus savoureux, je m'écrie: "Oh! combien est magnifique la saison de l'automne!" Enfin, quand le dur et froid hiver fait son apparition, et qu'il n'y a ni feuilles ni fruits sur les arbres, alors, à travers leurs branches dénudées, je regarde plus haut, et j'aperçois mieux que je n'eusse pu le faire avant, les splendides étoiles qui brillent aux cieux!"

L'Ami de la Jeunesse et des Familles.

IV. LA FRANCE ALGÉRIENNE.

En parlant de l'Algérie, on lui donne souvent le nom de "France nouvelle" ou de "France africaine." A maints égards, cette expression est justifiée. Il est certain que les Français se sont solidement établis dans le continent africain, apportant leur langue et leurs mœurs. Villes et villages de construction européenne se sont élevés, non seulement dans la région du littoral, mais dans toutes les parties du territoire, des routes traversent le pays jusque sur les confins du désert. On a pu comparer l'œuvre accomplie par les Français en un demi-siècle, à celle qui fut le résultat de sept siècles d'occupation romaine. Si leur civilisation est encore bien loin d'avoir fortement assimilé la population indigène, si leurs colonies, dans la région orientale des plateaux, sont encore clairsemées en comparaison de celle des Romains, à d'autres égards, ils ont fait davantage. La science leur a

fourni un élément de puissance qui manquait aux anciens : la vitesse. Par le chemin de fer, par le télégraphe, par les signaux optiques, ils sont présents partout. Dans leurs mains, le pays s'est réduit en étendue, pour ainsi dire : ils ont pénétré plus avant dans le désert, puisqu'on ne trouve plus de débris romains au sud de Djelfa, à trois cents kilomètres au nord d'El-Goléa, la dernière oasis française : même la mer qui baigne les rivages algériens s'est rétrécie sous la quille de leurs navires, et les naufrages y sont moins à craindre, grâce aux jetées et aux môles qui arbrtent actuellement les ports : Alger, à trente heures de Marseille, est plus rapprochée de France que Toulon ne l'est de Brest.

ELISÉE RECLUS.

V. ART ADMIRABLE DANS LA CONSTRUCTION DES NIDS.

On voit dans plusieurs animaux une imitation de la raison qui étonne, mais elle ne paraît nulle part d'une manière plus sensible que dans l'industrie des oiseaux à faire leurs nids.

En premier lieu, quel maître leur a appris qu'ils en avaient besoin ? Qui a pris soin de les avertir de les préparer à temps, et de ne point se laisser prévenir par la nécessité ? Qui leur a dit comment il fallait les construire ? Quel mathématicien leur en a donné la figure ? Quel architecte leur a enseigné à choisir un lieu ferme et à bâtir sur un fondement solide ? Quelle mère tendre leur a conseillé d'en couvrir le fond de matières molles et délicates, telles que le duvet et le coton ? Et lorsque ces matières manquent, qui leur a suggéré cette ingénieuse charité qui les porte à s'arracher avec le bec autant de plumes de l'estomac qu'il en faut pour préparer un berceau commode à leurs petits ?

En second lieu, quelle sagesse a marqué à chaque espèce une manière particulière de construire les nids, où les mêmes précautions fussent observées, mais en mille façons différentes ? Qui a commandé à l'hirondelle, le plus adroit de tous les oiseaux, de s'approcher de l'homme, et de choisir sa maison pour édifier son nid à ses yeux, sans craindre de l'avoir pour témoin, et paraissant au contraire l'inviter à considérer son travail ? Ce n'est point, comme les autres, avec de petits branchages et

du foin qu'elle bâtit. Elle emploie le ciment et le mortier, et d'une matière si solide, qu'il faut une espèce d'effort pour démolir son ouvrage : elle n'a cependant pour tout instrument que son bec.

DUQUET, *Explication de l'ouvrage des six jours.*

PHRASES A CORRIGER.

1. Beaucoup de ceux qui s'étaient laissés séduire dans leur jeunesse par la grande mécanique de * *, confessent ingénument qu'ils ont été la victime éblouie d'un feu d'artifice.....

2. Je reprends le fil quelque peu décousu de ma correspondance pour vous dire encore un mot de notre cercle. Les étrangers qui nous ont fait l'honneur de venir le visiter, le trouvent très convenable et nous complimentent sur la bonne intention qui a présidée à sa fondation.

3. Le curé apprit alors, que les colons achetant les terres de la couronne à 30 cts l'acre, s'y bâtissant des maisons, et qui arrosent de leur sueur, chaque pied de terre arraché à la forêt pour le livrer à l'agriculture, se trompent, s'ils croient être les seuls propriétaires paisibles de ce fonds.

4. Et qu'on veuille bien le remarquer : quand je parle de principes, en littérature, je ne donne pas à ce mot l'acceptation sévère et restreinte qui peut et doit lui convenir sur un autre terrain.

5. Une dépêche semi-officielle dit : Les différentes entrevues qu'ont eu, ces jours derniers, M. Develle et lord Dufferin n'ont absolument porté que sur la question du Haut Mékong.

6. Les événements se sont donnés le mot pour arriver en grand nombre depuis quinze jours. Comment faire pour les signaler tous ?

7. C'est à peine si trois d'entre eux se sont laissés prendre à l'amorce.

CORRECTIONS.

1. Beaucoup de ceux qui s'étaient laissés séduire....., confessent *ingénument*.....

2. Je reprends le fil quelque peu *interrompu*..... sur la bonne intention qui a *présidé* à sa fondation.

3. Le curé apprit alors que les colons

qui achètent des terres de la couronne à 30 cts l'acre, qui s'y bâtissent des maisons, et arrosent de leurs sueurs chaque pied de terre arraché à la forêt pour le livrer à la culture, se trompent, s'ils croient être les propriétaires paisibles de ces fonds.

4.l'acceptation sévère et restreinte.
5.Les différentes entrevues qu'ont eues.....
6.se sont donné.
7.se sont laissé prendre à l'amorce.

EXERCICES DE CALCUL.

COURRIERS.

1. Un chien poursuit un lièvre qui a 180 mètres d'avance. Le saut du chien vaut $1\frac{1}{2}$ mètre et 5 sauts du lièvre en valent 2 du chien. Mais le lièvre fait 7 sauts quand le chien en fait 4. Combien de sauts devra faire le chien pour atteindre le lièvre ?

Solution.

Valeur d'un saut du chien 1,5 mètre.
 " " lièvre 0,6 mètre.

Quant le chien fait 1 saut ou 1,5 mètre, le lièvre fait $\frac{1}{4}$ de saut ou 1,05 mètre.

Donc, par saut, le chien se rapproche du lièvre de 0,45 mètre. Il doit donc faire $\frac{180}{0,45} = 400$ sauts.

2. Un chien poursuit un lièvre qui a 85 sauts d'avance. Combien de sauts le chien fera-t-il avant d'atteindre le lièvre, sachant que le lièvre fait 5 sauts pendant que le chien en fait 8, et que 3 sauts du chien en valent 4 du lièvre ?

Solution.

Quand le chien fait 1 saut, le lièvre fait $\frac{1}{4}$ de saut. Donc, à chaque saut, le chien gagne $\frac{3}{4}$ de saut du lièvre, en *vitesse*.

Or 1 saut de chien vaut $\frac{1}{4}$ de saut de lièvre ; donc à chaque saut le chien gagne $\frac{1}{4}$ de saut du lièvre, en *distance*.

Donc à chaque saut le chien gagne $\frac{3}{4} + \frac{1}{4} = 1\frac{1}{4}$ de saut de lièvre, en *total*.

Donc pour regagner 85 sauts d'avance, le chien devra faire $85 : 1\frac{1}{4} = 120$ sauts.

3. Un chien poursuit un lièvre et l'atteint en 1120 sauts. Le chien fait 7 sauts pendant que le lièvre en fait 5. Mais 3

sauts du lièvre en valent 4 du chien. Combien le lièvre avait-il de sauts d'avance ?

Réponse.

Le lièvre avait 40 sauts d'avance.

4. Un bateau qui fait 5 lieues en 3 heures, part en même temps qu'un toueur qui fait 18 lieues en 5 heures, et se dirige vers le même point. Le toueur arrive 12 h. 15' avant le bateau. Quelle est la distance parcourue et combien de temps a-t-il fallu à chacun ?

Solution.

Le toueur gagne en 1 heure $1\frac{1}{5} - \frac{1}{3} = \frac{2}{15}$ de lieue.

Or pour gagner 1 heure il doit dépasser le bateau de $\frac{2}{3}$ de lieue.

Or pour le dépasser de $\frac{2}{3}$ il faut 1 heure.

Donc pour le dépasser de $\frac{1}{3}$ il faudra $1\frac{1}{3} \times \frac{1}{3}$ heure.

Le toueur gagne donc 1 heure après avoir marché pendant $\frac{15 \times 5}{29 \times 3}$ heures ;

donc pour gagner 12 $\frac{1}{2}$ heures, il devra marcher $\frac{15 \times 5 \times 49}{29 \times 3 \times 4}$ heures, temps nécessaire au toueur pour faire le trajet.

La distance, étant égale au temps multiplié par la vitesse, vaut donc $\frac{15 \times 5 \times 49 \times 18}{29 \times 3 \times 4 \times 5}$ lieues.

Le temps nécessaire au bateau dépasse celui qu'il faut au toueur, de 12 $\frac{1}{2}$ heures. Il est donc 22 $\frac{1}{4}$ heures.

5. Un remorqueur qui fait 6 $\frac{1}{2}$ kilomètres par heure est parti de A 11 heures après un bateau qui fait 2,75 kilomètres par heure et arrive en B 4 h. 20' avant le bateau. Quelle est la distance AB ?

Réponses : 73 $\frac{1}{5}$ kilomètres.

J.-F. DE MOOR.

LECTURE POUR TOUS.

Hygiène.

DE L'INFLUENCE DU TABAC SUR LA VISION.

En 1833, le Dr MacKenzie, de Glasgow, appela le premier l'attention sur le rôle que joue le tabac dans quelques formes

de cécité. Depuis cette époque, plusieurs auteurs se sont occupés de cette question et ont incriminé le tabac, pris à certaines doses, comme la source de certaines affections de la vue.

Le Dr Dowling qui, pendant plusieurs années, a fait des recherches relativement aux empoisonnements lents causés par le tabac, les a complétées tout récemment, en examinant un grand nombre d'individus attachés aux principales manufactures de tabac de Cincinnati.

Le nombre total des employés dans ces manufactures était de 3,000; 1,500 hommes et 1,500 femmes. L'auteur en a choisi 150 parmi ceux qui étaient les plus vieux et connus comme invétérés, et a soumis leur organe visuel à un examen attentif.

Voici le résumé de ses recherches : sur 150 hommes, 90 o/o usaient du tabac sous une forme quelconque ; 20 o/o environ, outre la pipe et le cigare dont ils faisaient grand usage, chiquaient. Comparativement, peu de ces individus buvaient beaucoup, et encore ne buvaient-ils que de la bière.

Beaucoup de ces employés avaient les muscles flasques et présentaient plus ou moins d'anémie, les femmes surtout. Les hommes examinés avaient de 30 à 60 ans.

La première série d'observations ne contenait aucune femme. Une seule était manifestement empoisonnée par le tabac, ainsi que le dénotaient les affections de la vue. Cette femme, âgée de 40 ans, présentait un cas classique d'amblyopie. Elle confondait le rouge et le vert avec le noir, le blanc avec le gris foncé. Elle avait remarqué que, surtout dans ces dernières années, sa vue faiblissait, mais n'avait jamais usé de tabac sous aucune forme.

Sur les 150 hommes, 45 étaient plus ou moins atteints d'amblyopie due au tabac. Quelques-uns étaient légèrement frappés, mais, chez 30 d'entre eux, la maladie était nettement accentuée. Ils confondaient le rouge avec le noir ou le brun, le vert avec le bleu clair ou l'orangé. Cette confusion des couleurs n'existait que pour la partie centrale, car ils distinguaient sans difficulté la périphérie. La majorité de ces 150 hommes avaient la pupille plus ou moins contractée, et dans un grand nombre de cas, il n'y avait pas d'autre signe d'empoisonnement. Cette contracture était prononcée et persistante chez tous ceux qui offraient d'autres

symptômes accentués de l'infection par le tabac.

30 de ces 45 cas se plaignaient d'un affaiblissement graduel de la vue. Les trois quarts de ces hommes avaient dépassé 35 ans, et le plus âgé avait 61 ans.

Quelques-uns, outre le tabac qu'ils mastiquaient, fumaient jusqu'à vingt cigares par jour.

Quand l'auteur commença ses recherches, il croyait que l'inhalation constante de la poussière et l'odeur du tabac avaient une influence sur la production de l'amblyopie. C'est là une erreur, car il a pu constater que ceux qui ne fumaient pas, et ne mastiquaient pas le tabac, étaient exempts des affections de la vue de nature toxique.

Les femmes n'étaient pas toutes exemptes, à en juger par l'observation. Comme résumé de ses recherches, les faits les plus dignes d'être notés sont les suivants :

1. Les sujets avaient entre 30 et 60 ans, excepté un jeune de 19 ans, qui offrait des signes évidents d'amblyopie ; mais c'était un fumeur et un chiqueur invétéré.

2. Chez tous les sujets examinés, on notait un affaiblissement graduel, dans la perception visuelle, des deux yeux.

3. La plus grande partie voyaient mieux dans la demi-obscurité de l'atelier qu'en plein jour.

3. On notait la confusion des couleurs, principalement du rouge, du vert et du blanc.

5. Le symptôme le plus fréquent est la contraction des pupilles. Ce symptôme se rencontrait spécialement chez tous ceux qui, outre l'emploi du tabac en mastication, fumaient. Ce qui est dû probablement à ce que, chez ceux qui chiquent, les vaisseaux sanguins de la bouche et de la langue absorbent une quantité plus grande de nicotine.

DR M. DE T...

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes. Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
BOITE POSTALE No 2030, Montreal (Canada)